

cidre canadiens en offrant un taux d'imposition inférieur aux petits producteurs américains.

- Il existe des taxes discriminatoires qui favorisent les bières et les vins locaux dans les États suivants : Alabama, Georgie, Iowa, Kentucky, Michigan, Minnesota, Mississippi, Nebraska, Nouveau-Mexique, New York, Ohio, Oregon, Pennsylvanie, Puerto Rico, Rhode Island et Wisconsin.
- L'Alaska, la Californie, le Connecticut, la Floride, Hawaï, l'Idaho, l'Illinois, l'Indiana, l'Iowa, le Kansas, la Louisiane, le Maine, le Maryland, le Massachusetts, le Minnesota, le Montana, le New Hampshire, l'Ohio, l'Oregon, la Pennsylvanie, le Rhode Island, le Tennessee, le Texas, l'Utah, la Virginie, Washington, la Virginie-Occidentale et le Wisconsin ont des pratiques de distribution discriminatoires qui ont empêché des produits importés d'être livrés directement aux points de vente.
- Il existe des pratiques de transport discriminatoires en Arizona, en Californie, dans le Maine, dans le Mississippi et en Caroline du Sud, où il est obligatoire d'utiliser le transport en commun pour les produits importés.
- Des droits de licence discriminatoires sont appliqués en Alaska et au Vermont.
- La pratique qui consiste à exempter le vin produit localement des décisions interdisant la vente de boissons alcoolisées dans le Mississippi est discriminatoire.
- Il existe des pratiques discriminatoires d'établissement des prix dans le Massachusetts et le Rhode Island.
- Il existe des pratiques discriminatoires d'inscription au catalogue et de radiation en Idaho, dans le Mississippi, au New Hampshire, en Pennsylvanie, au Vermont et en Virginie.
- Le groupe spécial a jugé que les États-Unis devaient prendre des mesures pour mettre le rapport en oeuvre au niveau fédéral et à celui des États, et a recommandé que les Parties contractantes demandent aux États-Unis de rendre ses mesures fédérales et d'État, actuellement incompatibles, conformes à l'Accord général.